



DEPARTEMENT
DES
COTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

COMMUNE de QUEVERT
22100
Tél. : 02.96.85.81.80

ARRETE N° 2024/26

ARRETE : **Prescrivant la réalisation de travaux et
fixant les délais d'exécution des prescriptions émises
pour le FOYER DE VIE Les Grands Rochers au
« 1 Bis Le Grand Clos » à QUEVERT**

- VU le code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212.2 ;
VU le code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles R 123.1 et suivants ;
VU le décret n°95.260 du 8 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;
VU la visite par le groupe de visite en date du 30 janvier 2024 ;
VU le procès-verbal de la commission de sécurité de l'arrondissement de Dinan chargée de la sécurité consécutif à la visite de la commission de sécurité du 30 janvier 2024 et de la réunion plénière du 8 février 2024.

ARRETE

Article 1^{er} : L'ADAPEI NOUVELLES propriétaire du FOYER DE VIE Les Grands Rochers au «1 Bis le Grand Clos » à QUEVERT est tenu d'entreprendre et de faire exécuter dans les délais fixés ci-dessous, les travaux et aménagements précisés dans le procès-verbal de la Commission ci-joint, objets des prescriptions :

<i>PRESCRIPTIONS</i>	<i>DELAI D'EXECUTION</i>
Prescriptions maintenues : aucune	
Prescriptions nouvelles circonstanciées :	
2024 /01	1 mois
2024/02	1 mois

Article 2^{ème} : Il est fait **obligation** à l'exploitant d'informer Monsieur le Maire de QUEVERT de la réalisation des travaux prescrits.

Article 3^{ème} : Le présent arrêté sera notifié à l'exploitant et transmis à la Sous-préfecture de Dinan.

A QUEVERT, le 22 février 2024
Le Maire,
Philippe LANDURÉ

